

NOTES POUR L'ALLOCUTION DE MONSIEUR PAUL BÉGIN
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
À L'OCCASION D'UNE ASSEMBLÉE DU
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

MONTREAL 18 MAI 2001

(La version prononcée prévaut)

**Monsieur le président du Conseil
interprofessionnel, Jean-Paul Dutrisac**

**Monsieur le président de l'Office des
professions du Québec, Jean K. Samson**

**Mesdames et messieurs les présidentes
et présidents des ordres professionnels,**

Chers amis,

**D'entrée de jeu, permettez-moi de vous
faire part du plaisir qui est le mien de
retrouver aujourd'hui le monde
professionnel, auquel j'appartiens moi-
même en tant qu'avocat, et que j'ai eu
l'occasion d'apprécier voilà quelques
années dans les mêmes fonctions.**

Je voudrais remercier le président du Conseil interprofessionnel du Québec, Me Jean-Paul Dutrisac, pour l'occasion qu'il m'a donnée de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je constate en prenant connaissance des sujets qui vous préoccupent, que nous sommes dans une continuité. J'y vois là, la preuve de votre intérêt et surtout de votre engagement envers la population du Québec de toujours chercher à améliorer vos façons de faire. Également, je perçois que le monde professionnel évolue et que vous avez su, avec mes prédécesseurs, continuer et entreprendre des travaux utiles.

Avant d'aborder certains dossiers, je souhaite vous exprimer ma satisfaction devant les initiatives prises depuis près de deux ans pour donner suite au besoin et à la volonté de changement et d'adaptation que vous avez toutes et tous ressentis ou exprimés au nom de vos mandants et de vos institutions. Je me souviens d'avoir piloté, avec les ordres professionnels et l'Office des professions, des réflexions intéressantes et prometteuses sur ce que nous pourrions faire pour pérenniser ensemble le succès du système professionnel québécois.

Notre défi est à la fois de lui garder ses vertus fondatrices de 1973 et de tirer les conséquences du changement constant et parfois effréné du monde qui nous entoure. On sait que la survie des cultures, des systèmes et des organisations ne résulte pas du statu quo, mais plutôt de la capacité de changer ce qui doit l'être, en vue de préserver les valeurs et objectifs essentiels.

Nous savons aussi que la grande autonomie, la grande décentralisation accordées par l'État aux institutions professionnelles en 1973, a pour contrepartie des responsabilités.

Le milieu professionnel doit en effet apporter sa contribution et sa bonne volonté aux efforts de changement et ce, avec toute l'expérience et la créativité dont les milieux professionnels sont capables. Voilà pourquoi je situerai notre reprise de contact sur certaines priorités au plan des attitudes.

En faisant appel à des attitudes d'ouverture et de collaboration. Je sais que le gouvernement peut compter sur l'appui éclairé des ordres regroupés au sein du Conseil interprofessionnel et que nous pouvons aussi compter sur l'Office des professions du Québec qui, dans son rôle parfois délicat, constitue un point d'appui important pour le

**gouvernement et le système
professionnel.**

**Le changement n'est pas une fin en soi,
il s'agit d'une nécessité. L'évolution qui
commandait jadis des réformes nous
appelle maintenant à une constante
mobilisation de nos capacités pour
imaginer, prévoir et inventer ce que
nous devons être demain.**

**Cela dit, le pain que nous avons sur la
planche est déjà tout à fait
considérable.**

Dès mon arrivée, j'ai eu l'occasion d'être saisi de dossiers déjà avancés; je pense particulièrement à la Loi sur les géologues qui nous donnera un 45^e ordre professionnel, de même que le projet de loi 169 sur les nouvelles formes d'exercice. Ces deux projets me sont familiers.

En effet, sans revendiquer le mérite qui revient à ma prédécesseure de les avoir fait cheminer, je me souviens avoir moi-même fait des démarches pour que ces projets soient étudiés et entrepris dans le même sens.

LE PLAN DE MISE À JOUR DU SYSTÈME

Quelques mots, si vous le voulez bien, sur ce qui est sur la table actuellement. Je pense particulièrement aux six projets du plan d'action de mise à jour du système professionnel québécois qui concernent : l'allègement de la réglementation, la modernisation des mécanismes de la discipline et de l'inspection professionnelle, la mise en place d'instruments pour mesurer les bénéfices nets du système professionnel, l'autorisation de nouvelles formes de regroupements pour l'exercice des professions, la modernisation des champs d'exercice des architectes et des

ingénieurs et enfin, la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé des relations humaines.

Je vois dans ces six projets, non pas la solution à toutes les difficultés que nous vivons, mais une tentative réaliste d'apporter un éclairage et des solutions utiles à des problématiques qui font largement consensus.

Mieux encore, nous sommes engagés avec ces six projets dans une modernisation de nos façons de faire et de nos façons de voir les choses.

Sur la façon de faire, je constate qu'on a su faire appel à des compétences variées venant des ordres, de l'Office ou encore de l'environnement externe. J'ai eu l'occasion d'être renseigné sur l'état des travaux qui semblent être en bonne voie. D'ailleurs, les objectifs sont bien qualifiés et l'action se situe dans un cadre réaliste.

Ainsi, je suis convaincu qu'à chacune de nos prochaines rencontres, nous pourrons constater un état d'avancement significatif dans plusieurs de ces projets. Sans vouloir tout décrire, je dirai quelques mots sur les principaux dossiers en cours.

Nous pouvons remarquer des progrès déjà substantiels tant pour le chantier sur l'allégement réglementaire que pour celui sur la discipline et l'inspection professionnelle. On m'indique que les groupes travaillent ardemment. Dans le premier cas, il s'agit de réviser les dispositions du *Code des professions* pour veiller à ce que les ordres disposent des meilleurs outils pour protéger le public.

Dans le second cas, il s'agit de revoir la discipline et l'inspection pour s'assurer que ces principaux outils soient rapides, efficaces et cohérents.

J'ai appris qu'au-delà des deux comités coordonnés par le président de l'Office, l'ensemble des ordres a été sensibilisé à la problématique à la base du projet 1 et que Me Samson vous a, depuis, informés de la bonne marche des travaux.

Nous avons ensuite toutes les raisons de nous réjouir des résultats qui ont été atteints dans le domaine de l'architecture. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'être sensibilisé à ces préoccupations voilà quelques années. Nous savons qu'il s'agit de situations où les solutions ne peuvent être miraculeuses ou universelles, mais la voie choisie correspond aux objectifs de

la mise à jour et a reçu l'assentiment d'une majorité des intervenants concernés.

En ce qui concerne les nouvelles formes de regroupement pour l'exercice des professions, les travaux sont très avancés puisque nous serons bientôt occupés par l'examen, article par article, du projet de loi 169, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.*

Là encore, ce mode d'organisation est attendu par le milieu; je dirais même qu'il répond à une exigence de modernisation de l'organisation professionnelle, face aux tendances de mobilité et d'ouverture des marchés d'une part, et de transformation de la pratique ici même au Québec, d'autre part.

Dans mon esprit, il s'agit, par de nouveaux modes d'organisation, de préparer pour nos professionnels des voies que beaucoup n'auront pas le choix de prendre pour demeurer des fournisseurs de services concurrentiels dans un marché de plus en plus ouvert.

Quant au groupe de travail ministériel sur le secteur de la santé et des relations humaines, les travaux avancent bien. Là encore, ce chantier répond aux besoins exprimés tant par les ordres que par le milieu.

On m'annonce pour bientôt un rapport préliminaire concernant les treize professions qui oeuvrent dans le réseau public en matière de santé et de relations humaines. J'attends avec impatience le point de vue et les recommandations des experts membres du groupe sur l'articulation des champs d'exercice.

J'analyserai ces recommandations et déciderai ensuite des propositions qui seront soumises au gouvernement. En attendant, j'invite les ordres à poursuivre activement leur collaboration à ce chantier, de même qu'à l'ensemble des chantiers qui les interpelle.

Avant de conclure, quelques mots sur la nécessité d'une approche multidisciplinaire. Cela est devenu un mode incontournable. Les mécanismes et la structure des professions doivent pouvoir s'adapter à cette nouvelle réalité.

Nous l'avons vu à l'instant, le gouvernement a fait du chemin dans ce sens en décidant d'autoriser d'autres formes juridiques pour l'exercice des professions et de faciliter le regroupement des professionnels. Le projet de loi 169, issu du plan de mise à jour, est un pas significatif dans ce sens. Mais il revient aux ordres de prendre résolument les moyens pour faciliter la collaboration entre professionnels.

Notre époque est celle de l'éclatement des savoirs et de la complexité croissante des besoins exprimés. L'organisation professionnelle est-elle suffisamment adaptée et permet-elle la coordination, la convergence des savoirs, des pratiques, des interventions multiples dont le public a besoin ? Au-delà des problématiques auxquelles doit répondre chacune des professions dans sa spécialité, il est plus que jamais nécessaire de se donner l'habitude de travailler ensemble et de mener des actions convergentes au bénéfice du public.

Nous avons là une voie essentielle en vue de l'amélioration générale des services professionnels. En ce domaine, ma préoccupation est double : d'abord inciter le monde professionnel à optimiser son offre de services au plus grand bénéfice des Québécoises et des Québécois; ensuite appeler les professionnels à se maintenir concurrentiels, non seulement pour faire face à la concurrence qui nous viendrait d'ailleurs, mais aussi et surtout pour constituer des pôles d'excellence qui porteront toujours plus loin le savoir-faire de nos professionnels et le renom du Québec.

En donnant à leurs membres les moyens de s'organiser pour être concurrentiels ici et à l'étranger, les professions doivent également s'inscrire dans la dynamique générale de mobilité. Le gouvernement en a fait une orientation stratégique : «Un Québec ouvert sur le monde et soucieux de préserver son identité» avons-nous dit. L'Office lui-même a inclus dans son plan stratégique un axe d'intervention visant à faciliter la mobilité des professionnels québécois et étrangers.

Plus précisément, il est important que les ordres professionnels québécois participent activement aux travaux relatifs à la négociation d'ententes de reconnaissance mutuelle. Le 1^{er} juillet 2001, sera une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur, mais elle n'est pas pour autant la fin du processus.

La prochaine étape, à laquelle je vous invite à participer aussi activement, consistera à consolider, partout au Canada, la reconnaissance des compétences de nos professionnels québécois.

On m'indique que l'Office et le ministère de l'Industrie et du Commerce veillent à ce que vous soyez informés et à ce que vous puissiez contribuer aux travaux.

L'évolution mondiale que nous connaissons propose aux ordres professionnels un rôle riche : assurer une protection optimale du public, tout en favorisant le rayonnement de l'expertise québécoise partout dans le monde.

Vous n'êtes pas sans savoir que les échanges se mondialisent et que dans ce contexte, le Québec doit avoir voie au chapitre, prendre place aux Tables des nations afin de protéger et défendre les particularités de notre système professionnel.

Or, ce sont les États souverains qui participent à ces instances supranationales, dont le rôle devient aujourd'hui plus primordial.

Comme vous le voyez, je n'ai fait qu'effleurer des sujets auxquels je compte néanmoins accorder toute l'attention et l'énergie nécessaire.

Je sais, Monsieur Dutrisac, que nous saurons créer toutes les occasions d'échanges et de concertation pour que tous ces projets, et d'autres encore, puissent aboutir dans le meilleur intérêt des québécoises et québécois et de leur communauté professionnelle.

Le Conseil interprofessionnel n'a jamais ménagé ses efforts pour qu'il en soit ainsi et je compte que vous restiez, pour le gouvernement, ce forum d'expérience du monde professionnel.

Je suis convaincu de pouvoir compter sur votre collaboration et je suis certain que cette coopération nécessaire continuera de produire des effets positifs. Le fruit passera la promesse des fleurs. Je le vois déjà.

Merci.